

CERTIFICAT DE GARANTIE

RESOLUTE®

PARE-VAPEUR À HUMIDITÉ ILLIMITÉE, ADHÉSIF ÉLASTOMÈRE À PRISE DUR

W.F. Taylor LLC recommande et garantit son adhésif ResoluteMD, qui constitue une membrane étanche polyvalente de haute qualité, pour la pose de divers revêtements de sol devant être installés avec un adhésif haute performance. Taylor ResoluteMD peut être utilisé pour poser des lames de LVT ou de LVP, des carreaux VCT, des feuilles de vinyle homogène, des feuilles de vinyle et des revêtements de caoutchouc, pour ne citer que quelques exemples.

Taylor ResoluteMD est recommandé et garanti pour un usage sur des soubassements de ciment neufs dont le pare-vapeur s'avère intact sans pression hydrostatique et qui peuvent supporter des émissions de vapeur et un taux d'humidité relative élevés. La présente garantie a une durée de dix ans et couvre la pose dans les lieux résidentiels, les établissements commerciaux et les logements collectifs. Taylor ResoluteMD est un adhésif qui constitue une barrière étanche à même de supporter l'humidité des soubassements de ciment sans qu'il soit besoin de faire un test d'humidité. La pose doit être effectuée selon les consignes du fabricant et de Taylor. Veuillez consulter le site wftaylor.com pour connaître les spécifications et les consignes de pose du produit les plus récentes.

En cas de défaillance directement due à l'usage d'un adhésif défectueux, Taylor prendra en charge le montant correspondant au revêtement de sol et aux produits adhésifs ainsi que les frais raisonnables de main-d'œuvre relatifs à la réparation ou au remplacement de la portion défectueuse de la pose que Taylor déterminera à son entière discrétion. La présente garantie ne s'applique qu'aux défaillances dus à l'adhésif. Cela étant, W. F. Taylor ne saurait garantir les éléments sur lesquels l'entreprise n'a aucun contrôle, par exemple la quantité d'adhésif utilisée, la qualité du travail de l'installateur, l'état du faux-plancher, la stabilité du revêtement de sol et le fait qu'il convienne à un site spécifique, l'excès d'humidité ou d'alcalinité, et les autres facteurs susceptibles d'affecter la pose.

W. F. Taylor se réserve le droit d'investiguer le motif de toute éventuelle réclamation faute de quoi la présente garantie sera nulle et non avenue. Toute réparation réalisée avant que le représentant de Taylor ne soit intervenu rendra la garantie caduque. La garantie ne peut être transférée.

